



Chargement d'un cargo dans le port de Montréal.

parfois le concours de fonctionnaires canadiens. A partir de 1880, le Canada eut à Londres un haut commissaire qui était le porte-parole permanent du Canada auprès du gouvernement britannique; à partir de 1892, un commissaire général du Canada en France prêta son concours aux fonctionnaires britanniques. Ni l'un ni l'autre, toutefois, n'avaient rang de diplomate. De plus, à la fin du 19^e siècle, le Canada était représenté à l'étranger par des commissaires de commerce et des fonctionnaires de l'immigration désignés par certains ministères du Gouvernement canadien et qui n'avaient pas, non plus, rang de diplomate.

En 1909, le Gouvernement canadien créait le ministère des Affaires extérieures qui, peu à peu, prit la direction des relations diplomatiques du Canada. La première légation canadienne fut ouverte à Washington en 1927, à la suite de la Conférence impériale de 1926 qui reconnaissait au Canada le droit d'avoir ses

propres représentants à l'étranger. Le Canada nomma un ministre à Paris en 1928, à Tokyo en 1929, et un troisième à Bruxelles et La Haye en 1939.

La seconde Grande Guerre a eu pour effet d'accélérer l'extension des services diplomatiques. Le Canada possède maintenant vingt-neuf missions diplomatiques et onze bureaux consulaires. Il a en outre quatre missions spéciales: une délégation permanente aux Nations Unies ainsi qu'à la Commission de l'énergie atomique; une représentation permanente auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; une mission militaire en République fédérale allemande; et une mission de liaison au Japon. Les missions diplomatiques comprennent quatorze ambassades, huit légations et sept hauts commissariats. Le Canada a donc au total quarante-cinq missions à l'extérieur, non compris les représentations auprès du Luxembourg, de la Finlande et de l'Islande où sont accrédités les ministres du Canada dans d'autres pays de la même région, mais où n'existent pas de bureaux permanents. Cinquante-quatre pays sont représentés au Canada. Le personnel du ministère des Affaires extérieures est environ six fois plus nombreux qu'avant la guerre et compte aujourd'hui 250 diplomates et 1,000 autres fonctionnaires, tant au pays qu'à l'étranger.

Le Service du commerce extérieur, qui relève du ministère du Commerce, a aussi pris beaucoup d'ampleur depuis 1895, année de sa création. Des commissaires de commerce, qui exercent leur activité dans 45 missions établies dans 38 pays, travaillent en étroite collaboration avec les représentants diplomatiques et consulaires. Dans plusieurs pays, les représentants commerciaux ont rang diplomatique ou consulaire, alors que dans certains autres, le commissaire de commerce est l'unique représentant officiel du Canada. Les commissaires font maintenant partie du Service du commerce extérieur, qui renseigne et aide les importateurs et exportateurs, ainsi que les clients et les vendeurs de l'étranger.

Le ministère des Affaires extérieures aide à diffuser à l'extérieur une documentation de fond et des renseignements d'actualité sur le Canada. Afin de permettre aux représentants diplomatiques, consulaires et commerciaux à l'étranger de répondre aux besoins de la presse et du public, le Ministère publie des bulletins quotidien, hebdomadaire et mensuel, ainsi que divers textes d'intérêt particulier. Il met également à leur disposition des photographies, cartes et affiches pour les journaux, les expositions et les écoles. Le Ministère dispose aussi d'un service de référence pour répondre aux demandes de renseignements de l'extérieur. Il est chargé d'entretenir certaines relations d'ordre éducatif et culturel avec d'autres pays.